Energie - Plus de six millions d'euros pour moderniser l'éclairage public

BRIVE - Il n'est plus possible de rester inactif face au réchauffement climatique, pas plus qu'à la hausse du coût des énergies. Plus encore du fait de matériel vétuste : 40% de l'éclairage public aurait plus de 30 ans. La Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze, soutenue par la Banque des Territoires, se lance donc à l'assaut de ces deux chantiers monumentaux.

En moyenne en France, la facture d'électricité d'une commune représente 40 % de ses dépenses de fonctionnement. « L'éclairage public y est pour beaucoup » déplore Christian Dumond, président de la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (FDEE 19). Et pour cause : en Corrèze, le taux de vétusté du patrimoine d'éclairage public atteignait 65 % voici sept ans, au moment de l'élaboration du diagnostic général effectué par la FDEE 19. « Dans certains endroits, on a encore de vieilles lampes à mercure. Alors ça éclaire, c'est sûr, mais la consommation est énorme » argumente le président Dumond.

40% du parc est vétuste

Du côté de la FDEE 19, on réfléchissait donc de longue date à la meilleure des stratégies pour faire baisser les factures. Evidemment, la solution paraissait simple : il suffit de remplacer le matériel obsolète par des versions plus économes, et le tour est joué! Oui, sauf que les coûts d'une opération de cette envergure, à l'échelle du département, sont énormes : on parle quand même de 214



La Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze et la Banques des Territoires, ont signé une convention pour accélérer la modernisation de l'éclairage public en Corrèze - © DR

communes sur 279, dont 199 ont adhéré à la compétence Eclairage public... Ainsi, à ce jour, sept ans après le lancement du diagnostic général de 2016, le taux de vétusté de l'éclairage public reste de 40%. Soit 13 200 luminaires équipés de dispositifs vieux de plus de trois décennies. Des années-lumière, si l'on se réfère aux contraintes environnementales actuelles

Département - Énergie, eau et santé mobilisent les élus départementaux

TULLE - Amortir la hausse des prix de l'énergie en soutenant les familles, réapprendre le bon usage de l'eau et mettre un terme au gaspillage, et enfin veiller à la santé publique en mettant sur pied une politique de lutte contre la désertification médicale : la rentrée a été chargée pour les élus du Département.

La commission permanente du Département a renforcé les dispositions du bouclier énergétique déployé l'an passé face à la hausse des coûts de l'énergie. Afin d'aider les familles à maîtriser leur facture et à gagner en confort, près de 120 000€ ont été votés pour le financement de travaux de rénovation énergétique, l'acquisition d'une pompe à chaleur, d'un chauffe-eau thermodynamique ou solaire, ou de matériel de régulation du chauffage. En outre, le Département mobilisera 10 M€, d'ici la fin de la mandature, dans son programme de production d'électricité renouvelable avec autoconsommation sur ses bâtiments. La première phase consiste à installer des ombrières photovoltaïques sur les sites de Marbot et du musée du Président Chirac, à Sarran (1,3 M€).

Agriculture, pêche et collectivités

Afin d'optimiser les usages de l'eau, d'assurer la préservation et le renouvellement de la ressource, les programmes *Irrigation* et *Abreuvement* sont reconduits (71 300€ attribués à vingt entreprises agricoles).

La commission permanente a réaffirmé le partenariat du Département avec la Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (22 000€ pour des travaux piscicoles et le développement du tourisme halieutique). Quant aux propriétaires d'étangs, ils peuvent encore solliciter un accompagnement pour leurs travaux de mise en conformité et de sécurisation (42 000€). Enfin, les élus ont alloué 41 400€ à quatre collectivités au titre de l'assainissement et des réseaux d'adduction d'eau potable.

Ambition santé

Promouvoir l'attractivité de la Corrèze auprès des étudiants pour bâtir une offre de soins de proximité et accessible à tous constitue une préoccupation majeure, alors qu'un médecin sur quatre devrait cesser son activité en Corrèze d'ici cinq ans : c'est le sens du plan Ambition Santé, conçu pour accompagner des étudiants infirmiers en pratique avancée (IPA) et en médecine : 230 300 € d'aides viennent ainsi d'être attribués à cinq étudiants appelés à s'installer en Corrèze comme médecins généralistes (et psychiatre) et à une étudiante IPA, ainsi qu'à quatre autres étudiants effectuant leur stage dans le département. Des dispositifs d'accueil et d'accompagnement leur sont également proposés. Avec la contractualisation 2023-2025. Le Dé-

Avec la contractualisation 2023-2025, le Département a souhaité faire du soutien aux communes et intercommunalités une priorité. Çette rentrée, 1,35 M€ ont donc été votés pour accompagner cent dix projets représentant 7,1 millions d'euros de travaux. Parmi ces projets structurants figurent notamment la construction de maisons médicales (à Objat, Larche et Lapleau), des travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics (mairies de Laval-sur-Luzège, d'Orliac-de-Bar, de Saint-Julien-Maumont et de Veix), des aménagements touristiques (à Sérandon) et sportifs (à Lagraulière, Naves, Chauffour-sur-Vell et Arnac-Pompadour), ainsi que des opérations de restauration et de valorisation du petit patrimoine religieux (à Chanacles-Mines et

Remplacement du matériel de plus de 10 ans

« Une opportunité s'est présentée : la Banque des Territoires nous a proposé de nous accompagner à hauteur de 6,56M€. Un prêt à un taux fixe de 2%, qui nous permet de lancer une vaste opération de remplacement des luminaires anciens, énergivores, par du matériel led » se félicite Christian Dumond. Bien sûr, tout comme Rome qui ne s'est pas faite en un jour, la modernisation du parc de luminaires s'étalera sur près de deux ans, « et concerne uniquement le matériel âgé de plus de dix ans. Parce que même sans être des leds, certains dispositifs récents ont une très basse consommation. »

27% de reste à charge pour les communes

Un prêt au taux intéressant d'un côté, des communes pouvant échelonner leurs remboursements sur sept ans si nécessaire, des aides financières concédées par le Conseil départemental et des commandes groupées permettant de faire baiser le prix des matières premières : « Les communes n'ont plus à supporter que 27% des coûts, même si on peut aussi déplorer qu'en Corrèze, cette opération n'ait pas été éligible au Fonds Vert, alors que son équivalent l'a été dans d'autres départements... et que l'éclairage public représente un tiers du Fonds vert au niveau national. »

L'opération n'en demeure pas moins attractive pour les communes, surtout les plus petites d'entre elles, « qui ne peuvent pas s'appuyer sur des services techniques très étoffés comme dans une grande ville ». Dès 2022, Brive s'est ainsi lancée seule dans l'aventure de la transformation énergétique.

900 000€ d'économies d'énergie

Ainsi la Corrèze se dirige-t-elle vers l'ère de la sobriété, puisque les collectivités bénéficiaires de ce dispositif devraient réaliser un total de 900 000€ annuels d'économies d'énergies. « Pour ce qui est de l'éclairage public, en regard de ce qui se fait dans les autres département, nous sommes dans les temps, voire bien en avance » assure Christian Dumond qui, l'œil rivé sur l'avenir, projette déjà une nouvelle opération d'une dimension nouvelle : « On n'a pas la compétence énergétique des bâtiments, mais on souhaiterait s'y lancer ». Parce que les transitions énergétique et écologique ne peuvent plus se contenter d'être des idées : l'heure est désormais à l'action.

Céline KOMPA

LES ARMOIRES ÉLECTRIQUES AUSSI
Toute première phase de la Transformation
énergétique et écologique selon la FDEE 19,
la rénovation des armoires de commande
d'éclairage public, avec le soutien du Fonds
d'amortissement des charges pour l'électrification rurale (FACE), sous-programme
Transition énergétique du Plan de relance.
Ainsi, un total de 580 armoires de commande
vont être démontées et remplacées, dans 114
communes corréziennes, pour un montant
de 1 575 500€ (dont 1 260 000€ de fonds
France Relance). Du côté de la FDEE 19, on
est heureux d'avoir réussi à harmoniser les
opérations 'éclairage public' et 'armoires
électriques', plus encore de pouvoir annoncer un subventionnement à hauteur de 80%

Sécheresse- Les mesures de restriction renforcées

TULLE - Les conditions climatiques de cet automne n'ont guère contribué à améliorer la situation hygrométrique du département. Ainsi, depuis le 4 octobre dernier, quatre zones de Corrèze voient-elles les mesures de restriction à nouveau renforcées.

Quatre zones du département voient le niveau d'alerte et de restrictions liés à la sécheresse renforcés par le comité de suivi opérationnel de l'étiage (CSOE) de la Corrèze, en date du 4 octobre 2023. En conséquence d'une pluviométrie déficitaire et d'un temps chaud et sec qui persiste depuis fin septembre, les indicateurs utilisés pour le suivi de la sécheresse ont poursuivi leur baisse, avec notamment un recul prononcé des débits des cours d'eau. De plus, des tensions sur l'eau potable persistent sur plusieurs points de captage. Afin de préserver la ressource en eau, les mesures de restriction, qui concernent dix des onze zones d'alerte du département, sont renforcées sur quatre zones d'alerte ; seule la Rivière Dordogne demeure non concernée par ces restrictions. Les zones

d'alertes qui voient leur niveau de gestion renforcé sont la zone Dordogne des grands barrages aval rive gauche qui passe au niveau « Crise »; les zones Vézère amont, Vézère karstique et Corrèze aval qui passent au niveau « Alerte renforcée ». Cette décision n'a aucune incidence pour les particuliers qui utilisent l'eau du réseau d'alimentation en eau potable du syndicat Bellovic. En effet, ce syndicat prélève dans la rivière Dordogne, qui n'est pas concernée par les restrictions. Les indicateurs de l'état de la ressource en eau restent surveillés chaque semaine par le comité de suivi opérationnel de l'étiage. Chaque consommateur est invité à être très attentif à l'utilisation de la ressource en eau, tant prélevée directement dans le milieu naturel que dans le réseau d'eau potable.

Retrouvez l'arrêté de limitation des usages de l'eau et toutes les informations utiles sur le site de l'État en Corrèze (https://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Police-de-l-eau/Ressource-en-eau) et sur les sites nationaux (https://www.gouvernement.fr/les-priorites/agir-contre-la-secheresse et https://vigieau.gouv.fr/).